PÉTITION

Pour la création d'un véritable 8ème échelon sans barrage ni contingentement

Le décret n°2011-1445 du 3 novembre 2011 a créé un échelon spécial en fin de grille pour les agents administratifs en échelle 6. Les modalités d'accès à cet échelon telles que définies dans ce décret limitent les possibilités aux agents d'atteindre ce nouvel échelon en créant un barrage au travers d'un tableau d'avancement. Les conditions de mise en œuvre à la DGFiP, outre qu'elles ne donnent aucune visibilité sur les taux de promotion retenus, instaurent une sélection par l'âge qui est loin de donner satisfaction à l'ensemble des agents concernés par ce dispositif. Ni grade, ni échelon, l'indice net majoré 430 ne donne aucune perspective de carrière digne de ce nom aux agents administratifs de catégorie C.

C'est pourquoi les personnels signataires de la présente pétition exigent la levée de tout contingentement dans les modalités d'accès à l'indice net majoré 430, et la création d'un réel 8ème échelon pour permettre la mise en place d'un déroulement de carrière linéaire au sein de l'échelle 6.

Nom	Prénom	Direction	Signature

Pétition à retourner au syndicat national : CGT Finances Publiques Case 451 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex